



Stagiaire formation absence pour entretien d'embauche

Par Zeus62, le 21/10/2022 à 07:52

Bonjour,

Je suis actuellement en formation , financé par Pole Emploi , celle-ci à débiter en juin pour finir en décembre. En début de formation j'ai signé un " contrat" indiquant le rythme hebdomadaire de travail Les lundi mardi jeudi , formation en présentiel, le vendredi en distanciel , pour un total de 30h Hebdomadaire et le mercredi est une matinée de soutien facultative.

Nous avons eu un planning précis avec date et nombre d'heure "bosser" matin et après-midi . Tous les mercredi et weekend sont grisés , ainsi que les fériés....

Depuis début juin , notre organisme manque sincèrement de sérieux et d'organisation. Nous avons alerté Pole Emploi , mais l'organisme arrive toujours à noyer le poisson.

Mercredi , je contact mon formateur pour lui signaler mon absence pendant une après-midi (6 jours plus tard) car j'ai un entretien d'embauche. Comme j'ai réponse, j'ai un remerciement pour l'avoir averti , et des encouragements pour mon entretien , et rajoute qu'il prévient la responsable de l'organisme pour mon absence et la raison. Tout cela est plutôt positif et correct.

Ce matin , nous avons une visite de la secrétaire de l'organisme pour nous prévenir que mardi et mercredi prochain , nous devons être présent toute la journée dans l'établissement car un organisme externe ,nous fera passer une habilitation électrique (la plus basique) .

Je lui fait part de ma gêne car le mardi est le jour de mon entretien et que je serai absent 1h voir 2h pour cet entretien, de plus , le mercredi étant normalement libre j'ai des rdv médicaux de prévu. Elle me demande de lui envoyer un mail m'expliquant cela. Ce que je fais dans la foulée, étant en formation informatique j'ai un pc à disposition.

J'utilise mon partage de connexion mobile car internet dans notre salle ne fonctionnant que 15 jours par mois...

Dans l'après-midi, je reçois un mail de la part de la responsable de l'organisme (je vous en copie une partie sans le détails perso)

"Bonjour,

Pour rappel, l'habilitation électrique est obligatoire pour le départ en entreprise et le passage d'examen.

Le cahier des charges de l'action AFC TP TAI financée par Pôle Emploi rappelle les points suivants :

- la formation peut passer à temps plein en présentiel en cas de point indispensable au respect du REAC : l'habilitation électrique et l'anglais font partie de ces points.
- les rendez-vous doivent être pris en dehors de la formation, après 17h pour un rendez-vous médical comme le dentiste (sauf cas de force majeure et urgence médicale).
- les entretiens d'embauche ne sont pas un motif d'absence sur le temps de formation.

Les dates d'habilitation électrique sont proposées par l'AFPI, organisme habilité au passage de cette compétence, et sont indépendantes de notre volonté.

Merci donc de vous organiser au mieux pour être présent et d'éviter de prendre des rendez-vous sur les heures rémunérées par Pôle Emploi."

Je vais contacter mes médecins pour décaler , annuler mes rdv prévu depuis plusieurs semaines , mais je suis réellement bloqué pour l'entretien, surtout que 48h avant le formateur a accepté cette absence.

Pourriez-vous me dire, si ils ont droit de m'empêcher d'aller à un entretien (alors qu'au début ils nous avaient indiqué qu'ils ne s'y opposeront jamais)et de plus nous imposé la venue le mercredi passant alors à 37h hebdo au lieu des 30h...

Je vous remercie de votre aide et votre écoute . Désolé pour la longueur de mon message.

Merci

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **09:07**

Bonjour,

Il ne semble pas que ce soit de savoir s'ils ont le droit de vous empêcher d'aller à un entretien mais plutôt d'exiger votre présence pour l'habilitation électrique et il semble que le cahier des charges le prévoit ensuite, il faudrait savoir si vous avez pu en avoir connaissance d'une manière quelconque en plus de revenir sur un accord déjà donné...

Par **Zeus62**, le **21/10/2022** à **09:22**

Bonjour,

Merci de votre réponse .

L accord a été donné le mercredi matin par mail , j'ai donc confirmé ma présence à l'entretien. Le lendemain on nous informé de cette habilitation 5 jours plus tard ... Tout est toujours organisé en dernière minute .

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **09:27**

J'avais bien lu ce que vous aviez déjà indiqué...

Par **Zeus62**, le **21/10/2022** à **09:29**

D accord excusez moi ... J'ai donc mal compris votre message :(

Je suis donc bloqué et je dois annuler mon entretien d embauche selon vous ?

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **09:38**

Tout dépend si vous voulez ou pas aller à l'affrontement après avoir éventuellement fait valoir que l'accord vous avait été donné mais que la responsable de l'organisme maintienne sa position sachant que l'habilitation électrique est plutôt un plus pour vous dans le cadre de votre recherche d'emploi...

Par **Zeus62**, le **21/10/2022** à **09:44**

D'accord je comprends , je tente de changer la date de mon entretien de l'autre coté.

Petite interrogation , n'y voyez pas une possibilité pour moi, mais que ce passerait il si quelqu'un venait à être malade , subir un accident.... et être absent de cette habilitation ?

Notre stage commancant le lundi suivant

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/10/2022** à **09:53**

C'est différent, on ne peut pas vous obliger à être présent si vous avez un arrêt-maladie mais normalement vous ne devriez pas pouvoir avoir un entretien d'embauche non plus...

Par **Zeus62**, le **21/10/2022** à **09:56**

Oui je comprends ... Je ne parlais pas pour mon cas , je tiens à le préciser , dans notre groupe une personne a une maladie qui le fait être absent régulièrement, et a peur d'etre en arret ce mardi ou mercredi , et ne pouvoir donc faire le stage et tout cela qui es découle.

Merci de votre écoute.

Cordialement